



Déclaration CGT préalable au CSEE de FSF du 30 avril 2020

La CGT pourrait titrer sa déclaration préalable par la célèbre phrase de Jean Cocteau : « Puisque ces mystères me dépassent feignons d'en être l'organisateur » qui résume l'état des mesures prises par le gouvernement pendant cette crise sanitaire, une succession de tout et son contraire, des précisions imprécises formulées au fil de l'eau, des go and stop and go and re stop ! Ainsi dans la nuit du 10 au 11 mai, le Père Noël devrait nous livrer des masques, des gants, des lunettes, des gels hydro alcooliques, afin que nous soyons tous en mesure de reprendre le travail dès le 11 mai.

Pour la CGT cette date est plus que prématurée alors que l'Allemagne qui vient d'alléger son confinement, le 20 avril dernier, voit croître avec inquiétude le nombre de personnes contaminées et s'interroge sur un rapide re confinement, alors que l'Amérique Latine et particulièrement le Brésil et le Pérou mais aussi le continent africain sont confrontés à une pandémie dévastatrice ou le système sanitaire n'est plus en mesure de répondre aux besoins des populations. Alors que l'Espagne et l'Italie ont décidé de ne rouvrir les écoles qu'en septembre, est-il crédible, en France, de jouer à l'apprenti sorcier ? Les réponses aux dernières enquêtes d'opinion montrent la défiance de la population à ce dé confinement prématuré.

Pour ce qui concerne Orange et plus particulièrement Fonctions Support et Finances, la tenue du dernier CSEE, le 23 avril dernier, ayant à l'ordre du jour la poursuite des projets immobiliers sur Montpellier et Toulouse montrent une volonté de ne pas tirer les leçons du présent et de ne pas anticiper de futures crises en maintenant les Flex Desk, la densité des personnels dans un même lieu, faisant ainsi fi des plus élémentaires consignes sanitaires.

Cela aurait pourtant du interpellé la direction sur, par exemple, les risques de propagation d'une simple grippe... Ainsi il faudra, comme l'écrit Franck Mikko, directeur musical de l'orchestre philharmonique de Radio France que : « la moitié des cordes joue en tenant l'archet de la main gauche, l'efficacité de cette mesure afin de stopper les virus n'est pas démontré mais cela donne un très joli mouvement ».

Vous l'aurez compris, pour la CGT ce PRA, même légal, est prématuré d'autant qu'à ce jour le dé confinement en date du 11 mai n'est pas acté puisque, selon le 1^{er} ministre la décision ne devrait être prise que le 7 mai, de plus et selon les préconisations le télétravail devra être poursuivi, or ce télétravail est particulièrement massif à FSF. Pour la CGT ce PRA devrait être instruit à partir de l'amélioration des conditions de travail dans un contexte de continuité d'un

télétravail très particulier qui se heurte aux aléas de la vie pratique du confinement.

Améliorer les conditions de travail, c'est d'abord rassurer les personnels en neutralisant les objectifs pour tout le monde, c'est aussi conforter les PVM (parts variables managériales) du 1^{er} semestre sur la base du 2^{ème} semestre 2019 comme cela se fait pour les commerciaux. C'est encore, réaffirmer le droit à la déconnexion et c'est aussi revoir et allonger les délais de livraison pour le travail en mode projet. C'est enfin, participer aux frais supplémentaires engagés par les salariés en matière de consommation d'électricité, d'eau, etc...

Ce PRA prématurément présenté pose de nombreuses questions sur le présentiel occasionnel ou quotidien, car il n'intègre pas la différenciation des départements rouges ou verts, quelle est la position de la direction sur ce sujet ? Il ne tient pas compte non plus du volontariat, or pour les parents de jeunes enfants, écoles maternelles et primaires, ils ne sont majoritairement pas prêts à rescolariser leurs enfants et quand bien même ils le seraient, nombre de Maires ont déjà déclaré ne pas rouvrir leurs écoles.

Le PRA n'aborde pas non plus, ce qui est un facteur de diffusion de la pandémie, avec des études à l'appui dans les pays asiatiques, les climatisations, quelle est la position de la direction sur ce sujet ? Rien non plus sur la désinfection des véhicules en pool, comment et par qui sera-t-elle effectuée, y aura-t-il des recommandations pour ne pas se servir de la climatisation des véhicules ?

La question des transports en commun se pose en grand notamment pour les personnels qui n'auraient pu se procurer les matériels sanitaires indispensables et notamment les masques est-ce que l'entreprise les fournira ?

Enfin la CGT souhaiterait avoir un bilan précis du nombre de gels hydro alcooliques, de gants et de masques par catégories, dont nous disposons à FSF et à quelle date et comment sera faite la distribution ?

Certes, la situation n'est pas simple, c'est pourquoi écouter les propositions des organisations syndicales qui relient les besoins des personnels en matière d'organisation et de conditions de travail fait sens et contribue à la santé au travail de toutes et tous !